

FORMATION CERTIFIANTE

Diriger une structure petite enfance - Certification seule

OBJECTIFS

La certification Diriger une structure de la petite enfance s'adresse à des professionnels souhaitant exercer des missions de Direction d'une structure de la petite enfance appartenant au secteur privé (structures associatives et structures d'entreprise), comme au secteur public (structures territoriales, municipales). Ce parcours permet aux candidats de pouvoir s'inscrire aux épreuves de certification et d'avoir un rappel au préalable sur les attendus de celle-ci.

CONTENUS

Le parcours préalable aux épreuves de certification comprend des rappels permettant de:

- Identifier les différentes épreuves validant la certification ;
- Connaître le référentiel de compétences ;
- Apporter un soutien méthodologie et une veille professionnelle

La formation est suivie des 3 épreuves de certification attestant des 4 compétences.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Démarche interactive et dans le respect des questionnements des professionnel(le)s
- Apports conceptuels et méthodologiques

MOYENS À DISPOSITION

- L'ensemble des stagiaires ont accès durant un an à notre centre de ressources documentaires
- L'ensemble de nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS D'ACCÈS

Peuvent s'inscrire à la certification Diriger une structure de la petite enfance

1. Les professionnels justifiant d'un diplôme les habilitant à diriger un établissement ou un service d'accueil de jeunes enfants, conformément au décret n°2021-1131 du 31 août 2021, à savoir

- Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine,
- Les professionnels titulaires du diplôme de puériculture
- Les professionnels titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- Les professionnels titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture (justifiant d'une expérience de trois ans dans des fonctions de directeur, directeur adjoint, responsable technique ou référent technique dans un ou plusieurs établissements ou services d'accueil de jeunes enfants)
- Les professionnels titulaires du CAFERUIS ou du CAFDES

2.Toute personne justifiant d'une expérience de 3 ans dans des fonctions de directeur, de directeur adjoint, de responsable technique ou de référent technique dans un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants; si l'expérience concernait des fonctions de référent technique uniquement, alors un diplôme d'auxiliaire de puériculture est exigé à la prise de fonction comme directeur.

Précision importante : prenant appui sur ce point, la certification est également ouverte aux professionnels concernés par les postes d'adjoint et de responsable ou référent technique.

En voici la liste complémentaire :

- Sage-femme
- Infirmier-ère diplômé-e d'Etat
- Assistant-e de service social
- Educateur spécialisé
- Conseiller-ère en économie sociale et familiale
- Psychomotricien-ne
- DESS ou Master II de psychologie
- Instituteur·rice ou Professeur·e des écoles
- Personne justifiant d'1 an d'expérience comme responsable ou référent technique dans un EAJE, et titulaire d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture à la prise de fonction comme adjoint

2.Les créateurs et les gestionnaires de micro-crèche remplissant les conditions liées au prérequis à la certification tels que précisés ci-dessous :

Créateurs de futures micro-crèches

- justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
- OU, à défaut, justifier d'une amorce de projet de création de micro-crèche (écriture du projet, plan d'action), et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psychosocio-affectifs, soins au corps)

Gestionnaires de micro-crèches :

- justifier d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance de niveau 6
- OU, à défaut, justifier d'une expérience professionnelle préalable (en qualité de gestionnaire de micro-crèche) de 1 an minimum, et/ou d'une connaissance de base du jeune enfant (stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, besoins psycho-socio-affectifs, soins au corps)

Les prérequis seront vérifiés, pour les personnes non habilitées par décret à exercer une fonction de direction en structure d'accueil du jeune enfant. Les prérequis seront évalués lors d'un entretien oral préalable, réalisé avec le responsable de la certification.

D'une durée de 20mn, l'oral prendra appui sur les éléments écrits apportés. Il sera demandé au candidat de se présenter, et d'argumenter son souhait d'entrer en formation. Les échanges, avec le responsable de la certification, permettront de venir vérifier :

- L'existence d'une expérience professionnelle préalable en qualité de gestionnaire de micro-crèche
- Et/ou l'amorce du projet de création de micro-crèche
- Et/ou la présence de connaissances de base en lien avec le développement et les besoins (psycho-socio-affectifs) de l'enfant âgé de 0 à 6 ans, et les soins au corps

DÉLAI D'ACCÈS

Consultez notre site internet ou nous consulter

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Rédaction d'un dossier d'analyse pratique suivie d'un entretien avec un jury d'évaluation (30')** : échanges et questionnements à partir du dossier réflexif rédigé par le candidat, tout au long de la formation, sur la base d'un cas réel ou fictif lié au management en structure d'accueil du jeune enfant
- **Etude de cas écrite et dirigée (2h30)** : à partir d'une situation contextualisée liée aux activités réglementaires et budgétaires de la structure, le candidat devra récapituler les démarches réglementaires et budgétaires à mettre en œuvre
- **Rédaction d'un dossier d'étude technique de montage de projet, relatif à la création ou à l'organisation d'une structure d'accueil du jeune enfant** : le candidat devra rédiger un dossier d'étude technique, sur le projet de son choix (dont la thématique aura été validée au préalable par l'organisme certificateur)

DATES ET LIEUX

La formation est proposée chaque année sur notre site de Lille, 465 rue Courtois.

PRÉ-REQUIS

Se référer aux modalités d'accès

 **CODE
RS6260**



DURÉE

2 jours de formation,
soit 14 heures et
participation aux
épreuves de
certification



TARIF / FINANCEMENT

Le tarif des épreuves de certifications et des rappels préalables méthodologiques est de 1.000 € nets de taxe.

La formation est finançable par le Compte Personnel de Formation (pour trouver notre offre dans le moteur de recherche, indiquez les mots clés « gestion crèche », puis « formation en présentiel », puis ville de « Lille » et « sans limite »)

CONTACT

CETTE FORMATION VOUS INTÉRESSE ? CONTACTEZ-NOUS



formationcontinue@crfpe.fr www.crfpe.fr

03.20.14.93.06

CRFPE
465 rue Courtois
59000 LILLE

SIRET : 78370779700024

La certification a été
délivrée au titre des
actions de formation

